La Sécurité Routière dans le Finistère

La sécurité routière concerne chacun *et poursuit l'ambition de mobiliser le plus grand nombre possible de citoyens et d'acteurs de la vie publique. Si l'orientation nationale des objectifs de sécurité routière est fixée par la Délégation à la sécurité routière, l'action locale est portée dans chaque département par les préfets.*

La Coordination de Sécurité routière de la préfecture du Finistère *pilote ainsi ces orientations déclinées au niveau local et inscrites dans le plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR).*

L'action locale de la sécurité routière

Afin de lutter contre l'insécurité routière, la préfecture du Finistère peut **soutenir des projets portés par des partenaires locaux**, entreprises, collectivités locales ou associations.
À ce titre, un appel à projets est lancé chaque année et permet ainsi de **subventionner les collectivités locales**, les associations y compris professionnelles ou les clubs d'entreprises portant des projets de sécurité routière.
Les actions proposées doivent porter sur les 5 **enjeux** suivants : **risque routier professionnel, conduite après usage d'alcool** et/ou de stupéfiants, **jeunes** (14-29 ans), **seniors** (+ 65 ans) et le **partage de la voirie**.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/Appel-a-projets-PDASR-2022

La vie du réseau des élus référents sécurité routière

Depuis 2020, sur les 277 communes du département, 268 ont désigné un élu référent.

Objectifs du réseau

Faire en sorte que soient organisés, pour l'ensemble des communes du Finistère :

- **des échanges d'information sur la sécurité routière** (les évolutions, les enjeux, et les causes de l'insécurité routière) ;
- **des échanges d'expériences** relatives à des actions menées, telles que des aménagements urbains, des actions de prévention pour les jeunes scolaires et collégiens, pour les seniors, pour les associations de la commune, etc. ;
- **des stratégies d'actions** coordonnées et répondant aux enjeux de notre département.

Rôle de l'élu référent sécurité routière

- **être l'interlocuteur reconnu** au niveau local en matière de sécurité routière ;
- diffuser la culture «sécurité routière» dans la commune ;
- animer une politique sécurité routière au niveau local ;
- mobiliser les acteurs locaux ;
- participer à la vie du réseau.

Les chiffres de l'accidentalité

En 2021, il y a eu 40 accidents mortels ayant entraîné le décès de 43 personnes, contre 35 l'an dernier.

Catégories d'usagers fortement touchées

Certaines catégories d'usagers demeurent particulièrement exposées comme celle des **jeunes de moins de 25 ans** qui est la plus touchée **avec 26 % des tués** (soit 11 tués).
42 % des tués sont des **usagers vulnérables** : 11 deux roues-motorisés, 2 cyclistes et 4 piétons.
Les victimes **seniors de plus de 65 ans** sont en baisse avec 7 victimes (soit 16 % des tués de 2021).

Bilan en chiffres

25 tués sont **directement responsables** de l'accident et **18 victimes** n'ont **aucune responsabilité** dans l'accident.
Les hommes sont responsables dans 90 % des accidents mortels.

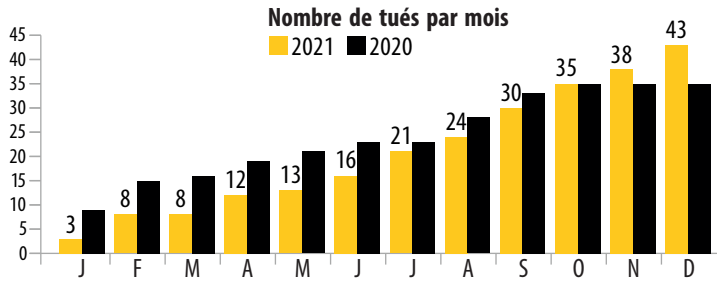

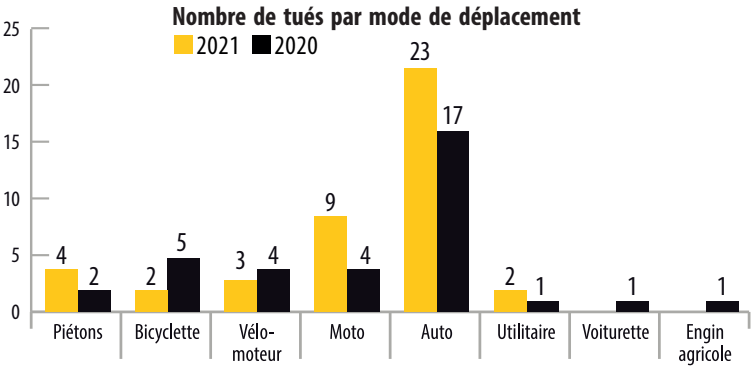

Les causes les plus fréquentes

Alcool et/ou stupéfiants : 53 %
Vitesse : 16 %
Refus de priorité : 9 %

NOTRE INTÉRÊT COMMUN :
DYNAMISER LE TERRITOIRE
FINISTÈRE

Pour tout contact "info-Maires" : Isabelle Lannuzel - Téléphone : 02 98 33 88 70 - e-mail : amf29@orange.fr. "Info-Maires" est édité par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère.
Directeur de la publication : Dominique CAP. ISSN 1765-414 - Maquette : Atelier Pélican - Gouesnou. Impression : MKS Communication - La Roche Maurice. - Remerciements à l'Office public de la langue bretonne pour les traductions.

Thématiques des ateliers de sensibilisation à la Sécurité routière

- **Vulnérabilité des conducteurs de deux roues motorisés** (simulateur et présentation des équipements de protection)
- **Sensibilisation sur les conduites après consommation** d'alcool et/ou stupéfiants (lunette de simulation d'alcoolémie, différence entre les doses «bar» et «maison», etc.)
- **Temps de réaction et taux d'alcoolémie**
- **Vulnérabilité des conducteurs de voitures** (simulateur et échanges autour de la conduite automobile, etc.)
- **Vulnérabilité des cyclistes** (sensibilisation à la sécurité routière et au partage de la route)
- **Pratique du vélo à assistance électrique** (VAE)
- **Pistes Vélos** (apprentissage du vélo pour les plus jeunes)
- **Seniors et la mobilité** (situation de sécurité routière et les limites physiologiques du corps humain)
- **Plusieurs quiz** : Code de la route, Attestation scolaire de sécurité routière niveau 1 et 2

Actualités routières locales

Lancement du concours **Elliot le pilote** :
Ce concours départemental s'adresse aux classes des écoles primaires et aux centres de loisirs.
Il propose de répondre à un quiz de 10 questions et de réaliser une affiche composée d'un slogan sur le thème suivant : **«À pied ou à vélo, en sécurité avec Elliot»**.
(renseignements à l'adresse ci dessous)

Matériel mis à disposition

Sur simple demande, nous mettons certains matériels à votre disposition :

Radar pédagogique

Le panneau mobile, indicateur de vitesse lumineux, est un outil très intéressant pour sensibiliser les conducteurs sur leur vitesse.
Il peut être installé sur demande pour une durée de 2 semaines.

Éthylotest électronique

Cet appareil évalue le taux d'alcool contenu dans l'air expiré et indique s'il est supérieur ou non au taux légal de 0,25 mg/l. Il permet de responsabiliser chaque conducteur en lui donnant la possibilité de s'autotester avant de reprendre le volant.

Il est mis à disposition des associations sur réservation et après signature d'une convention.

Contact
Coordination Sécurité Routière
2 boulevard du Finistère – 29325 Quimper cedex (Site DDTM)
e-mail : ddtm-srs-usr@finistere.gouv.fr
Tél : 02 98 76 52 00

Organiser une action de sécurité routière

La Coordination peut, en amont, vous assister, vous conseiller et vous former sur l'organisation des actions, dès l'intention de projet, sans frais.

Formule sur mesure en 3 étapes

- 1 - Le porteur de projet (collectivité, association ou entreprise) **informe la Coordination de son besoin** en précisant la problématique, le public visé, la période souhaitée, le lieu envisagé ;

- 2 - La Coordination **propose un ou plusieurs ateliers** selon la ou les thématique-s retenue-s et lance un appel auprès de son réseau d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ;

- 3 - Les IDSR préparent et animent les ateliers choisis avec des outils éducatifs et ludiques pour une sensibilisation interactive répondant aux besoins du demandeur.

Quelques exemples d'actions

ALSH Trégunc

Sensibilisation seniors

TAP Plobannales-Lesconil

Remise des prix concours départemental de dessins

La SNCF s'engage pour une mobilité durable au cœur des territoires

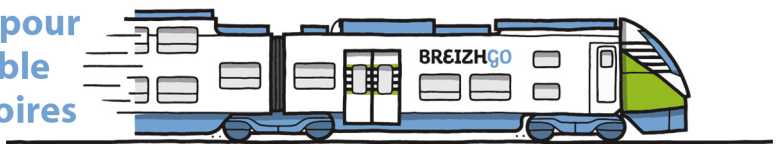

Pour nous tous SNCF